



Ecublens VD, le 21.06.2012

Interpellation à la Municipalité

Sujet : **Quelles modalités pour une taxe sur les déchets à Ecublens ?**

Monsieur le Président, mesdames et messieurs,

A la suite de l'arrêt du Tribunal fédéral concernant Romanel, nombreuses sont les communes vaudoises ou associations de communes à parler d'introduire l'application d'un principe pollueur-payeur en matière de gestion des déchets. Le Grand Conseil, sans avoir terminé ses débats, penche en faveur d'une taxe communale proportionnelle à la quantité de déchets urbains, finançant le 40% au moins des coûts d'élimination de ces mêmes déchets. L'impôt ne peut contribuer qu'à raison de 30% des coûts d'élimination, selon le Tribunal fédéral. Dans la dernière édition du journal d'Ecublens, M. Christian Maeder a utilement rappelé le cadre imparti pour introduire une taxe communale, peut-être déjà l'an prochain.

Dans l'intervalle, Lausanne présente un projet compatible avec la loi cantonale et avec le slogan entendu depuis quelques mois : « Un sac, un prix, une couleur ». Le sac de 35 litres y sera vendu deux francs, incitant clairement au tri et au recyclage de déchets. Les parents recevront 80 sacs gratuits à chaque naissance, pour les langes notamment. Un montant complémentaire de 26 centimes sera prélevé en fonction des mètres-cubes du logement. Pour éviter de préteriter les familles surtout, 80 francs par personne seront rétrocédés sur la facture d'électricité.

Nous posons dès lors les questions suivantes à la Municipalité:

1. Comment prévoir des « allègements, notamment en faveur des familles » dans le cadre des taxes d'élimination des déchets urbains, au sens du nouvel article 30a de la loi vaudoise sur la gestion des déchets ?
2. La Municipalité choisira-t-elle un modèle incitatif avec une rétrocession équitable pour les parents avec enfants et d'autres personnes à charge ?
3. Au sein de Valorsa, les représentants d'Ecublens peuvent-ils plaider pour un modèle harmonisé avec celui de la capitale, évitant une guérilla des déchets ?
4. Les modalités de financement d'élimination des déchets sont-elles déjà connues pour la ville ? Si oui, quelles sont-elles et quel est le calendrier d'introduction envisagé de la part des divers services communaux concernés?

Frédéric Hubler

Intervention au conseil communal du 21 juin 2012

Question concernant la Galerie du **P**ressoir :

Pour rappel, une convention lie la Municipalité aux membres du groupe d'animation de la Galerie du Pressoir. Ce groupe, formé d'au minimum de 7 membres dont un de la Municipalité, est chargé de l'organisation de manifestations culturelles et coordonne l'occupation de la galerie, alors que la Municipalité, entre autre, met à disposition les locaux et assume l'entretien du bâtiment.

Les travaux de transformations et d'agrandissement du bâtiment rue de Bassenges 21, mitoyen au bâtiment communal (Galerie du Pressoir) ont été mis à l'enquête en mai 2012.

Avec le doublement du volume du bâtiment existant et sa surélévation d'un étage, les travaux prévus alièner énormément le bâtiment communal.

En particulier les deux fenêtres de la façade Est sont tout simplement condamnées. Il n'y aura plus de lumière naturelle dans l'espace principal de la galerie.

Comment la Municipalité a-t-elle laissé mettre à l'enquête un tel projet ?

Les services communaux étaient au courant de ce projet depuis février 2012.

A aucun moment, le comité de la Galerie du Pressoir n'a été informé.

Le projet a tout de même été mis à l'enquête, alors qu'il semble que des transactions étaient en cours entre la Municipalité et le propriétaire voisin.

A maintes reprises le comité de la Galerie du Pressoir a demandé à la déléguée de la Municipalité, d'organiser une rencontre urgente avec les services communaux concernés. Ne

pouvant obtenir aucune information à ce sujet, plusieurs membres du comité ont du faire opposition au projet afin de ménager les droits de la commune propriétaire. A ce jour et depuis près de deux mois, ils n'ont aucune nouvelle.

Le projet mis à l'enquête ne respecte pas plusieurs articles du règlement communal sur le plan d'affectation et dénature le cachet du bâtiment de la Galerie du Pressoir. Il ne présente pas une bonne intégration à l'environnement bâti. La qualité de l'accueil des expositions dans l'espace principal devenu ainsi borgne s'en ressentira.

Je demande à ce que la Municipalité prenne sérieusement en mains les problèmes posés par cette mise à l'enquête et ait un peu d'égard vis-à-vis d'un comité de bénévoles qui depuis plus de 25 ans anime avec succès ce bâtiment figurant à l'inventaire communal des bâtiments offrant un intérêt historique.

Ses membres attendent impatiemment d'être informés et associés à la recherche de solutions satisfaisantes.

En tant que gestionnaire de ces locaux, ils sont intéressés au premier plan par la défense de ce patrimoine culturel communal.

Et vous ?

Sylvie Pittet Blanchette





Conseil communal
Ecublens VD

Ecublens VD, le 21 juin 2012

Type : Postulat Motion Amendement

Autre (préciser) Interpellation

Sujet :

Jeir annee

Nom, Prénom : Harrold Jorg

Signature : [Signature]

Interpellation lors de la séance du Conseil communal du 21 juin 2012

Dépassement des effectifs des classes au Collège du Pontet

Durant l'année scolaire 2011-2012, il s'avère qu'au moins une classe du collège du Pontet, la 7VSG, comportait un effectif de 28 élèves. L'enseignement de certaines classes a certes été dédoublé (classes divisées pour certains cours), mais il l'en demeure pas moins que certaines matières étaient enseignées à 28 élèves en même temps.

Cela est non seulement choquant mais c'est carrément contraire à la loi scolaire du canton de Vaud et à son règlement d'application, qui prévoient que l'effectif normal d'une classe de VSG ou VSB est de 22 à 24 élèves et qu'au moment de l'autorisation d'ouverture des classes, l'effectif prévu ne doit jamais dépasser 26 élèves dans ces votes. Voir la loi scolaire et le règlement d'application reproduits ci-dessous.

Selon les informations recueillies à ce jour, deux élèves ont échoué dans cette classe et deux autres élèves refont leur 7^e année en VSB. L'effectif pour la 8^e année VSG tomberait ainsi à 24 élèves, ce qui est déjà plus que l'effectif normal. Cependant, il faudra y ajouter les élèves de l'actuelle 8VSG qui vont redoubler, le cas échéant, et ceux qui, après avoir bien réussi leur 8VSO, refont leur 8^e année en VSG, le cas échéant aussi. Il y a donc un risque pour le moins concret que l'effectif de la 8VSG de l'année scolaire 2012-2013 compte plus de 26 élèves.

On ignore au demeurant si d'autres classes sont concernées, pour l'année scolaire qui s'achève ou pour la prochaine.

Le 14 mai 2012, lors de la réunion entre la Commission de Gestion et de la Municipalité, cette situation a été portée à la connaissance cette dernière. Elle n'était d'ailleurs pas inconnue à tous ses membres.

Au chapitre des mesures qu'il est possible de prendre en pareilles circonstances, l'article 54 c) de la loi scolaire vaudoise en vigueur prévoit que la Municipalité peut proposer au département d'ouvrir des classes. On peut légitimement se demander pourquoi cela n'a apparemment pas été fait l'année dernière et pourquoi cette situation illégale a duré toute l'année, la loi ne prévoyant pas de dérogation à la limite de 26 élèves par classe.

L'objet de cette interpellation est de demander à la Municipalité et plus particulièrement à la Municipale en charge des questions scolaires

- si elle connaît la raison de ces dépassements
- si la Municipalité et/ou le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) en ont été informés.
- si elle connaît d'autres cas de dépassements d'effectifs à Ecublens
- le cas échéant, si elle sait si cette problématique sera résolue pour la prochaine année scolaire
- dans le cas contraire, si elle entend requérir du DFJP qu'elle ordonne à l'Établissements primaire et secondaire d'Ecublens l'ouverture du nombre de

classes nécessaires pour se conformer à la loi, en visant des effectifs de 22 à 24 élèves maximum par classe.

Je propose que, si cette interpellation est prise en considération, une résolution soit adoptée par le Conseil communal à l'issue des débats, conformément à l'art. 76 al. 5 du Règlement du Conseil communal, selon laquelle

« Le Conseil Communal exprime son étonnement face au dépassement des effectifs d'une ou plusieurs classes de l'Établissements primaire et secondaire d'Ecublens et attend des mesures concrètes de la part de la Municipalité pour que la direction de cet établissement se conforme à la loi sans délai.»

Merci de votre attention.

Ecublens, le 21 juin 2012

Loi scolaire (RSV 400.01)

Art. 54 c) Ouverture et fermeture de classes; création et suppression de postes

¹ Sur proposition de la municipalité, du conseil exécutif ou d'office, le département décide de l'ouverture ou de la fermeture de classes, de la création ou de la suppression d'un poste de maître ou de directeur.

² Dès que l'effectif est inférieur à quinze élèves, des mesures, susceptibles d'aller jusqu'à la fermeture de la classe, peuvent être prises.

³ Dans tous les cas, la municipalité ou le conseil exécutif est consulté.

RÈGLEMENT d'application de la loi scolaire du 12 juin 1984 (RSV 400.01.1) (RLS)

Art. 164 Effectif d'une classe

¹ L'effectif normal d'une classe est de:

- 18 à 20 élèves dans les cycles initial, primaires et le cycle de transition;
- 14 à 16 élèves en voie secondaire à options;
- 22 à 24 élèves en voies secondaire générale et secondaire de baccalauréat;
- 9 à 11 élèves en classes de pédagogie compensatoire.

Art. 165 Dépassement de l'effectif - Mesures

¹ Au moment de l'autorisation d'ouverture des classes, l'effectif prévu ne peut dépasser:

- 22 élèves pour les classes des cycles initial et primaires et pour le cycle de transition;
- 18 élèves en voie secondaire à options;
- 26 élèves en voies secondaire générale et secondaire de baccalauréat;
- 12 élèves pour les classes de pédagogie compensatoire.

² En cours d'année scolaire, des mesures peuvent être prises si l'effectif dépasse ces chiffres. Le département fixe la nature de ces mesures et en autorise la mise en œuvre.

Joëlle Barrolo



Conseil communal
Ecublens VD

Ecublens VD, le 21 juin 2012

Type : Postulat Motion Amendement

Autre (préciser) Vœu

Sujet :

Augmentons l'aide communale aux démunis du Sud Ecublens et plus de 30 communes vd soutiennent des projets en faveur d'enfants et de communautés démunies du monde. Des associations, auviés en terre vaudoise et souvent bénévoles, mènent des projets pour redonner à des gens du Sud ou de l'Est les moyens de leur subsistance, de leur santé, de leur éducation. Bravo à notre ville qui vient ainsi de soutenir des artisans du Sénégal, qui doivent encore consolider leur filière d'extraction d'huile de palme. Il s'agit d'un projet de l'Ass de soutien au Centre d'col A. Schneider, qui fonde son appui aux artisans sur des énergies renouvelables et un prototype novateur pour transformer les fruits du palmier. Auparavant, deux ateliers de serrurerie métalique et de menuiserie (ce dernier installé avec l'appui de menuisiers bénévoles vd) ont été mis à disposition avec des perspectives intéressantes. Mies a décidé de consacrer 0,7% de son budget (hors péréq.) à la solidarité int'l, comme le se recommandent les Nations Unies. D'autres communes contribuent à raison de 1.-, 2.- voire 3 fr. par habitant. A titre de vice-président de la FEDERVACO (40 ONG vd), je suggère que la commune élève son subside (4000.- act.) dès 2013, par paliers, pour redonner à des communautés plus faibles les chances de s'en sortir.

Nom, Prénom :

Zwahlen Pierre

Signature :

P. Zwahlen

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

J'ai le plaisir de vous informer que lors des 10èmes Assises cantonales de l'Immigration, qui se sont déroulées le 9 juin dernier à Renens, la Commission Suisses-Etrangers d'Ecublens a reçu le prix du Milieu du Monde pour son projet « Piccolo Voice ».

Pour rappel, « Piccolo Voice » est un cours de sensibilisation et d'apprentissage de la langue française, donné gratuitement, à l'intention des enfants de langue étrangère, qui ne parlent pas français, entre mars et juin, à raison d'une douzaine de périodes d'une heure trente, juste avant leur entrée à l'école infantine.

Ce projet a vu le jour en 2008, d'une collaboration entre la Commission Suisse-Etrangers, la direction des Ecoles et l'APE. A ce jour, il est financé par la Commission Suisse-Etrangers.

Quand au prix du Milieu du Monde, ce prix est décerné par la Chambre cantonale consultative des immigrés et récompense les collectivités ou personnes privées, suisses ou étrangères, qui se sont illustrées par des activités répondant de près aux objectifs de la loi cantonale et qui ont démontré leur impact positif sur la compréhension mutuelle entre les Vaudois-e-s et les personnes étrangères établies dans notre canton.

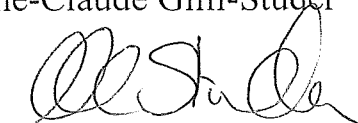
Le nom du prix fait référence à un lieu hautement symbolique du Pays de Vaud. Le Nozon, à Pompaples, fut autrefois séparé afin de nourrir un moulin. L'eau, source de la vie, depuis le Milieu du Monde, traverse les frontières pour intégrer le Rhin et le Rhône, vers le Nord et le Sud, soit vers le Monde.

Notre projet a été choisi parmi 7 autres, à notre grande surprise et joie, car nous n'étions pas au courant de cette « victoire ». Mme Hélène Conti, présidente de la Commission Suisses-Etrangers, M. Eric Levrat, ancien Président de la Commission et à la base de ce projet, ainsi que moi-même, tous 3 présents lors de ces Assises, sommes allés chercher la récompense, soit un chèque de fr. 5'000.—qui sera utilisé très certainement pour continuer à développer ce programme.

Un article dans le « 24 Heures » et dans le « 20 Minutes » sur la remise de ce prix ont fait connaître un peu mieux notre projet et l'engagement de la Commune d'Ecublens en matière d'Intégration. Vous trouverez ces articles sur le site internet de la Commune, si vous ne les avez pas encore vus.

Ecublens, le 21 juin 2012

Anne-Claude Gilli-Studer



Allocution finale séance du 21 juin 2012

Je vais ouvrir le **point 17** de l'ordre du jour et vous retenir encore une minute pour vous dire que, voilà déjà une année, vous m'avez confié la présidence du conseil communal. Je me suis efforcé, dans la mesure de mes moyens, de répondre à vos attentes et d'être digne de cette fonction importante. Je vous fais l'aveu que j'ai eu beaucoup de plaisir à présider nos débats.

J'ai également éprouvé de très grandes satisfactions à participer aux tâches de représentation. Elles ont été pour moi l'occasion de découvrir de nombreuses activités associatives ou politiques, et j'ai pu constater une fois de plus combien notre commune est riche en personnalités généreuses de leur temps, qui travaillent, souvent dans l'ombre, pour le bien collectif, ou qui s'occupent plus particulièrement de personnes moins favorisées.

Permettez-moi de revenir brièvement sur quelques points marquants de l'année écoulée.

Lors de la 1^{ère} séance d'assermentation et d'élection des commissions, nous avons dû, pour la 1^{ère} fois, élire sur deux tours les représentants dans des commissions permanentes. Le ton plus combatif de la nouvelle législature était donné. Dès les résultats des votes connus, les décisions ont été cependant admises et respectées par tous, et je vous en remercie.

Avec l'apparition d'un nouveau groupe politique, nous avons dû réorganiser les emplacements dans la salle. J'ai l'impression que chacun s'y est habitué maintenant, et que les intérêts de tous ont été préservés.

Outre la série traditionnelle de votations cantonales et fédérales, le bureau du conseil, qui fonctionne comme vous le savez également comme bureau électoral, a piloté les élections du conseil national et du conseil des Etats, 1^{er} et 2^{ème} tour. Puis l'élection d'un conseiller d'Etat en remplacement de Monsieur Mermoud, malheureusement décédé, et enfin l'élection des députés au grand conseil, ainsi que du conseil d'Etat. Comme vous le voyez, le bureau s'est particulièrement engagé cette année.

Cette année a été marquée par l'exercice, pour la première fois dans la commune, du droit d'initiative communale. Après un débat nourri, dont il ne restera malheureusement aucune trace en nos archives pour les raisons que vous connaissez, le conseil l'a refusée en février dernier.

En mars, le bureau du conseil a été informé qu'il se trouvait de fait le porte-parole et représentant de la décision du conseil, et qu'il lui incombait notamment de faire connaître à la population les arguments de cette décision. Le bureau a dû y faire face en dépit des conflits d'intérêts évidents avec les engagements et convictions personnels de ses membres. Vous comprendrez que cela n'a pas été toujours facile.

Il faut aussi probablement admettre que si un calendrier avait été mis en place avec les représentants des partis et le comité d'initiative dès le départ, et qu'une répartition des tâches et responsabilités ait été convenue au départ, les malentendus eussent été probablement moindres.

Comme déjà dit, il s'agit de la 1^{ère} initiative communale, et il fallait faire notre apprentissage. Celui-ci étant fait, nous pouvons attendre les suivantes de pied ferme.

En tous les cas, j'espère que, quel que soit le résultat du vote le 8 juillet, l'avis du peuple souverain sera admis avec fair-play par toutes les parties, et que nous pourrions passer à d'autres thèmes.

J'aimerais terminer ces propos en vous remerciant tous très chaleureusement de votre compréhension et tolérance face à la manière dont j'ai réalisé mon rôle de président.

Comme je vous l'ai dit, le bureau s'est particulièrement engagé durant cette année. J'aimerais adresser à chacun d'eux individuellement, ainsi qu'à nos deux huissiers, mes vifs remerciements pour leur disponibilité et leur engagement.

Des remerciements tout particuliers vont à notre secrétaire Michel Hausermann, fiable et précieux comme chacun le sait, bras droit mais souvent également bras gauche du président.

Enfin, je souhaite adresser mes remerciements à la municipalité et au secrétaire municipal M. Philippe Poget, pour leur collaboration. Je les remercie notamment de nous avoir régulièrement communiqué d'avance des préavis envisagés, afin que le bureau puisse s'organiser de manière plus efficiente.

Comme nous sommes le 21 juin, je voudrais vous citer un vieux dicton français qui dit

Au solstice d'été, si tu m'en crois, laisse la femme et prends le verre

Heureusement, les temps ont bien changé, et je vous propose plutôt de laisser les affaires politiques, mais quand même de prendre le verre que la municipalité nous offre et que ne manquerai pas de remercier.

Je clos cette dernière séance avec une certaine émotion, en souhaitant à mon successeur Germain Schaffner autant de plaisir que j'en ai eu, et beaucoup de succès dans sa fonction.

Très bel été à tous.